

Grille Tarifaire - Offre CLASSIC & GREEN

ELECTRICITE 100% VERTE ET 100% FRANÇAISE

Prix équivalents au TRV en vigueur au 1^{er} février 2023 - incluant le bouclier tarifaire

Clients résidentiels uniquement - Version en vigueur au 01/03/2023

Puissance souscrite	Prix de l'abonnement ⁽¹⁾				Prix du kWh Prix payé par le client incluant le bouclier tarifaire ⁽¹⁾					
	BASE		HP/HC		BASE		HP		HC	
	€ HTT	€ TTC	€ HTT	€ TTC	€ HTT	€ TTC	€ HTT	€ TTC	€ HTT	€ TTC
3 kVA	7,58	9,16			0,1708	0,2062				
6 kVA	9,77	11,99	10,16	12,64	0,1708	0,2062	0,1847	0,2229	0,1336	0,1616
9 kVA	12,08	14,95	12,77	16,03	0,1708	0,2062	0,1847	0,2229	0,1336	0,1616
12 kVA	14,47	17,99	15,30	19,34	0,1708	0,2062	0,1847	0,2229	0,1336	0,1616
15 kVA	16,69	20,85	17,69	22,50	0,1708	0,2062	0,1847	0,2229	0,1336	0,1616
18 kVA	18,87	23,67	20,01	25,58	0,1708	0,2062	0,1847	0,2229	0,1336	0,1616
24 kVA	23,71	29,82	25,06	32,19	0,1708	0,2062	0,1847	0,2229	0,1336	0,1616
30 kVA	28,42	35,83	29,65	38,31	0,1708	0,2062	0,1847	0,2229	0,1336	0,1616
36 kVA	33,01	41,71	34,00	44,17	0,1708	0,2062	0,1847	0,2229	0,1336	0,1616

(1) Prix du kWh et des abonnements identiques à ceux des TRV en vigueur au 1^{er} février 2023, incluant le bouclier tarifaire. Selon la réglementation en vigueur à date, sans ce bouclier tarifaire le prix TRV du kWh serait de 0,3140€HTT en BASE, 0,3279€HTT en Heures Pleines et 0,2768€HTT en Heures Creuses. La facture présentera le calcul du montant dû au titre des kWh facturés sans bouclier tarifaire, montant duquel sera déduit une remise sur facture équivalente à la différence entre le prix du kWh HTT sans bouclier tarifaire et le prix du kWh HTT incluant le bouclier tarifaire : cette remise correspond au montant de la compensation tarifaire octroyée par l'Etat à Mint Energie et est restituée directement au client sur sa facture. Cette réduction est estimée en moyenne à 0,1432€HTT/kWh selon la méthodologie en vigueur. Toute évolution des conditions de la compensation tarifaire, des taxes ou du TURPE, à la hausse ou à la baisse, sera répercutée automatiquement au client, conformément à la réglementation en vigueur. Toute autre évolution de prix à l'initiative de Mint Energie sera notifiée avec un préavis d'1 mois conformément aux CGV.

Les tarifs dépendent de la puissance souscrite et de l'option tarifaire du site de consommation. Les tarifs TTC comprennent les taxes et contributions suivantes : la TVA (5,5% sur l'abonnement et 20% sur les kWh), la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement, soumise à TVA 5,5%) et la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité, soumise à TVA 20%).

Les Heures Pleines (HP) / Heures Creuses (HC) dépendent du lieu de consommation et sont définies par Enedis.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Grille Tarifaire - Offre CLASSIC & GREEN

Clients résidentiels uniquement - Version en vigueur au 01/03/2023

<i>Caractéristiques de l'offre et options incluses</i>	<p>Prix du kWh HTT et des abonnements HTT au prix équivalent au TRV en vigueur au 1^{er} février 2023.</p> <p>Disponible pour les clients résidentiels uniquement, hors professionnels et entreprises.</p> <p>Fourniture d'électricité renouvelable garantie d'origine Française : conformément au code de l'Énergie, Mint Energie s'engage à acheter des certificats de Garanties d'Origine Française dans les mêmes proportions que la consommation des clients de cette offre. Ces certificats sont la preuve que la quantité d'électricité renouvelable nécessaire aux clients Mint Energie a été produite et injectée sur le réseau électrique. Cette opération est garantie par l'organisme EEX Pownext, qui assure la délivrance, le transfert et l'utilisation des Garanties d'Origine, sous la surveillance de la Direction de l'Énergie et du Climat.</p>
<i>Application du bouclier tarifaire</i>	<p>Le prix du kWh inclut la compensation tarifaire octroyée par l'Etat à Mint Energie et restituée directement au client sur sa facture au titre du dispositif de bouclier tarifaire. Ce bouclier tarifaire est à ce jour prévu du 1er février 2023 au 31 janvier 2024. La ou les factures concernées pour toute période entre ces deux dates présenteront donc le calcul du montant dû au titre des kWh facturés sans bouclier tarifaire, montant duquel sera déduit une remise. En cas de modification des dispositions réglementaires pendant ou après cette période, le prix évoluera selon ces nouvelles dispositions de compensation tarifaire octroyées par l'Etat.</p>
<i>Durée du contrat</i>	<p>Contrat d'un an renouvelable par tacite reconduction.</p> <p>Date d'effet : à J+1 de la date de signature du formulaire de souscription ou de son acceptation par voie électronique ou par téléphone, sans préjudice du droit de rétractation et sous réserve de l'activation effective par le gestionnaire de réseau de distribution (Enedis).</p>
<i>Facturation et modalités de paiement</i>	<p>Echéancier de paiement mensuel sur la base des consommations réelles ou estimées. Facturation annuelle sur relevé du compteur effectué par Enedis. Possibilité de facturation mensuelle au réel (sans échéance) si compteur Linky communicant.</p> <p>Abonnement et consommation échus. Facture électronique (préservons les forêts !).</p> <p>Délai de paiement : 15 jours.</p> <p>Mode de paiement : prélèvement automatique, régularisation possible par CB.</p>
<i>Conditions de révision des prix</i>	<p>Applications des modifications réglementaires, des taxes, du TURPE et des contributions sans préavis dès leur entrée en vigueur. Autres modifications tarifaires et contractuelles possibles avec un préavis de 1 mois, dans le respect des articles 5 et 14 des CGV et sans préjudice des dispositions légales.</p>
<i>Prestations techniques</i>	<p>Toutes les prestations techniques sont effectuées par Enedis sur la base des prix de son Catalogue des Prestations disponibles sur le site enedis.fr</p>
<i>Résiliation à l'initiative du client</i>	<p>Résiliation sans frais, par courrier postal ou voie électronique.</p> <p>A date de demande ou au plus tard 30 jours après.</p>
<i>Résiliation à l'initiative du fournisseur</i>	<p>Par courrier simple, électronique ou postal, et sans préavis en cas d'impayé non régularisé après procédure de relance et mise en demeure telle que définie dans les CGV.</p> <p>Par courrier simple, électronique ou postal, avec un préavis de 45 jours, hors cas d'impayé.</p>
<i>Incidents de paiement</i>	<p>Pénalités : 1,5 fois le taux d'intérêt légal, avec un minimum de 7,50 € TTC</p> <p>En cas d'impayé après un délai supplémentaire de 20 jours, application des procédures de réduction ou suspension de fourniture d'électricité comme prévu par la loi.</p>
<i>Service client et réclamations</i>	<p>E-Mail via formulaire dans votre espace client / Tél. : 09 77 40 10 80 (appel non surtaxé)</p> <p>Adresse postale : Mint Energie - CS 40900 - 34965 Montpellier Cedex 2</p> <p>En cas de litige non résolu par le service client, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie par internet sur www.sollen.fr ou par courrier sans affranchir à l'adresse suivante : Le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 Paris Cedex 09</p>

L'énergie est notre avenir, économisons-la !